

## Systèmes de données administratives ou enquêtes de prévalence : sont-ils tout aussi adaptés pour nous fournir des données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes ?

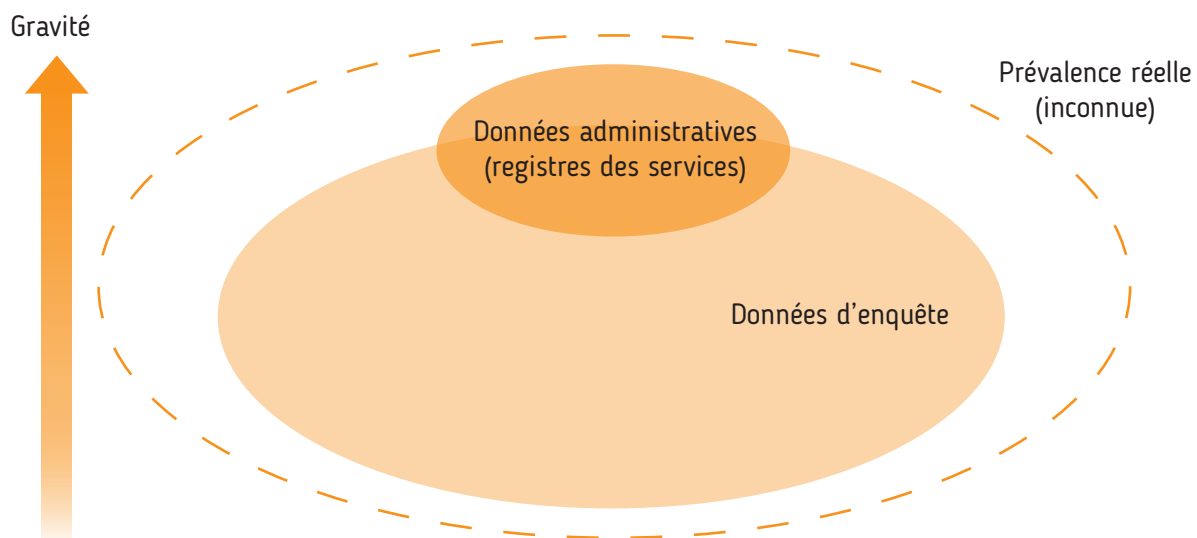
Les informations et les statistiques sur la violence à l'égard des femmes (VAW) sont potentiellement disponibles auprès de diverses sources. Deux des « groupes » les plus courants de sources de données quantitatives sont : 1) les données administratives, y compris, sans toutefois s'y limiter, les dossiers tenus par les services sociaux et de santé, les lignes d'assistance téléphonique, les refuges, les services d'aide juridique, les tribunaux et la police ; et 2) les enquêtes auprès de la population, une expression utilisée pour les enquêtes qui recueillent des données au moyen de méthodes rigoureuses dans un sous-ensemble de la population – un échantillon représentatif – pour savoir ce qui se passe dans l'ensemble de la population.

Comme le montre cette brochure, les données administratives, bien qu'elles soient utiles en tant que source d'informations sur la violence à l'égard des femmes, **ne peuvent pas** fournir une estimation de sa prévalence au sein d'une population<sup>1</sup>.

La « **prévalence** » de la violence à l'égard des femmes fait référence à la proportion de femmes ayant subi des violences dans la population totale des femmes « à risque. » Par exemple, les estimations de la prévalence de la violence exercée par le partenaire intime sont généralement présentées comme le pourcentage de femmes ayant déjà été victimes de violence, parmi toutes les femmes ayant déjà eu un partenaire dans la même tranche d'âge. Dans de nombreuses enquêtes, ce pourcentage est mesuré sur les deux périodes suivantes :

- 1** Au cours des 12 derniers mois, également appelé « taux de prévalence de la violence actuelle » ou « prévalence actuelle » ; et
- 2** À tout moment de leur vie, également connu sous le nom de « taux de prévalence de la violence au cours de la vie » ou « prévalence au cours de la vie ».

## DONNÉES ADMINISTRATIVES OU DONNÉES D'ENQUÊTES AUPRÈS DE LA POPULATION CONCERNANT L'EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES : DANS QUELLE MESURE REPRÉSENTENT-ELLES LA PRÉVALENCE AU SEIN D'UNE POPULATION ?



## 1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Les données administratives sont une source précieuse de statistiques sur la violence à l'égard des femmes. Les systèmes de données publiques et les dossiers administratifs fournissent des données qui peuvent être analysées, comme celles provenant des systèmes d'informations sur la gestion de la santé, de la police, des services sociaux, des lignes d'assistance téléphonique et des dossiers des tribunaux. Les études de prévalence menées dans de nombreux pays montrent que, parmi les femmes ayant déjà subi des violences de la part de leur partenaire intime, souvent seuls 1 à 10 % d'entre elles demandent l'aide de ces services d'aide. En raison de la stigmatisation, de la honte, de la dépendance économique et émotionnelle, de la peur et des barrières sociales, la majorité des femmes victimes de violence ne cherchent pas du tout à obtenir de l'aide ou n'en demandent que lorsque leur situation devient insupportable. Par conséquent, les données provenant de ces sources administratives – même si elles sont correctement collectées, présentées et interprétées – ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. En outre, les données administratives ont généralement tendance à enregistrer les incidents des formes de violence les plus graves, tels que ceux qui sont signalés par celles qui subissent la violence sur de longues périodes, les femmes qui ont été blessées, qui se trouvent dans des refuges ou des institutions, ou même celles qui ont été assassinées par leur partenaire intime. La plupart de ces données ne peuvent pas être enregistrées dans les enquêtes de prévalence de la violence au sein des ménages.

Il est essentiel d'interpréter correctement les données collectées par les systèmes administratifs, et surtout de comprendre leurs limites pour mesurer l'ampleur du problème. Si les systèmes de collecte de données administratives peuvent aider à surveiller et à informer les pratiques des agences, ils ne sont pas conçus pour mesurer la violence à l'égard des femmes dans la population générale. Ils ne peuvent pas fournir de données permettant d'estimer la prévalence de la violence.

Si les données administratives ne peuvent pas aider à mesurer l'ampleur et les caractéristiques de la violence dans une population, elles révèlent le nombre de cas ou d'incidents identifiés par un service spécifique, la réponse et le traitement fournis et, dans certains cas, l'efficacité des ressources allouées ou des mécanismes de renvoi mis en place.

Préparé par : Dr Henrica A.F.M. (Henriette) Jansen  
©Bureau régional de l'UNFPA pour l'Asie et le Pacifique  
Révisé en août 2020 ; une version antérieure a été publiée en 2016

## 2. ENQUÊTES DE PRÉVALENCE

Les enquêtes de prévalence sur la violence à l'égard des femmes consistent à interroger un échantillon représentatif de femmes au moyen d'un questionnaire bien conçu et d'enquêteurs spécialement formés. Les personnes interrogées sélectionnées au hasard peuvent ou non avoir subi des violences ; les enquêteurs ne le savent pas à l'avance. Ces enquêtes « auprès de la population » sont le seul moyen d'obtenir des statistiques fiables et complètes qui représentent l'ampleur du problème dans la population générale, à condition qu'elles soient correctement menées et qu'elles traitent pleinement les questions d'éthique et de sécurité.

Une formation spécialisée des enquêteurs est nécessaire pour assurer la sécurité et la qualité des données car, au lieu de mesurer le nombre réel de femmes qui ont été maltraitées, les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes ne mesurent que celles qui sont disposées à révéler les abus et capables de le faire. Une autre limite des enquêtes de prévalence est que les cas les plus graves ne seront jamais comptés ; les femmes qui sont enfermées ou qui ont trop peur pour ouvrir les portes, qui ont fui leur foyer à cause de la violence, qui sont en institution ou qui ont été tuées.

Une enquête bien conçue et bien menée peut recueillir les meilleures données possibles sur la prévalence et les caractéristiques de la violence dans les populations étudiées, données qui peuvent être utilisées pour informer directement les politiques, les services de santé et les stratégies de prévention.

La méthodologie développée pour l'Étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique est un exemple d'instrument d'enquête spécialisé qui permet non seulement d'obtenir des données de prévalence sur différents types de violence à l'égard des femmes, mais aussi sur :

- les conséquences pour les femmes, leurs enfants et leurs familles ;
- les comportements des femmes en matière de recherche d'aide, par exemple, quels services les femmes utilisent et pourquoi certaines femmes n'utilisent pas les services de lutte contre la violence à l'égard des femmes ; et
- les facteurs sous-jacents qui augmentent le risque de violence et ceux qui protègent les femmes contre la violence.

Un autre exemple d'instrument d'enquête pour la collecte de données sur la prévalence de la violence à l'égard de femmes est le module sur la violence domestique de l'enquête démographique et de santé.

### GARDEZ LE CONTACT

-  [asiapacific.unfpa.org/knownvawdata](http://asiapacific.unfpa.org/knownvawdata)
-  [knownvawdata@unfpa.org](mailto:knownvawdata@unfpa.org)
-  @kNOwVAWdata
-  kNOwVAWdata

### Fonds des Nations Unies pour la population

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique  
4th Floor, UN Service Building  
Rajdamnern Nok Avenue  
Bangkok, Thaïlande 10200  
Tél : (662) 687 0100

### CONCLUSION :

- Les dossiers administratifs ne sont pas adaptés pour déterminer les taux de prévalence.
- Une enquête démographique bien menée et spécialisée est nécessaire pour collecter des données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes.
- Les données des deux sources sont pertinentes à des fins différentes ; il est important de comprendre ce que les données de chaque source peuvent et ne peuvent pas nous dire.

